



## **INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES ET CENTRE DE LOISIRS**

**2018-2019**

Comme chaque année, il faut renouveler les dossiers pour le périscolaire (matin – restaurant scolaire – soir) et centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

Pour cela, il faut aller sur le portail famille et vérifier les renseignements relatifs à la famille et les enfants (cf. procédure), apporter les corrections s'il y a lieu, imprimer la fiche enfant, la signer et mettre dans la boîte aux lettres de la Mairie avec :

- L'imprimé CERFA n°10008\*02 appelé « fiche de liaison sanitaire » - téléchargeable sur le site internet
- La photocopie du livret de vaccination ou certificat médical de contre-indication si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires
- L'attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire 2018-2019
- L'attestation d'allocataire CAF
- Le coupon du règlement intérieur des accueils périscolaires et du centre de loisirs - téléchargeable sur le site internet
- 1 photo au format d'identité récente
- Optionnel : R.I.B. et autorisation de prélèvement pour ceux qu'ils ne les ont pas encore donnés si vous souhaitez un prélèvement automatique par mois - téléchargeable sur le site internet

**Tout dossier incomplet sera refusé et ne permettra pas l'accès aux services de réservation pour la rentrée.**

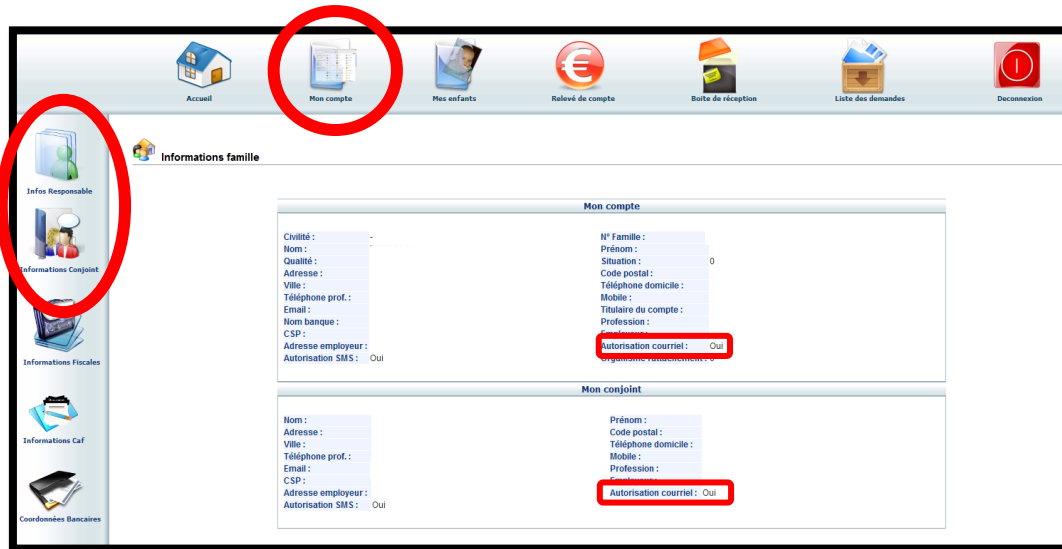
**Les dossiers d'inscription doivent être remis au plus tard le vendredi 6 juillet 2018, excepté les nouveaux arrivants sur la commune.**

Les inscriptions peuvent être annuelles (fiche annuelle disponible sur le site à rendre au plus tard le vendredi 23 août 2018) ou mensuelles (fiche mensuelle disponible sur le site à faire parvenir en mairie avant le 20 du mois précédent le mois de fréquentation). Vous pourrez également faire vos demandes de réservation directement sur le portail famille courant juillet.

# PROCEDURE POUR VERIFIER LES RENSEIGNEMENTS

Les informations à vérifier sur le portail famille :

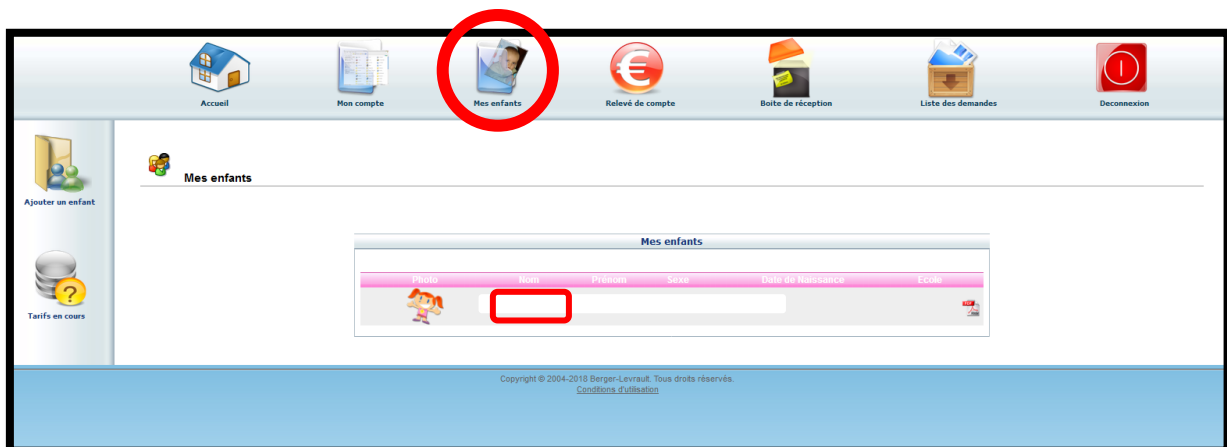
## MON COMPTE



Merci de vérifier les coordonnées téléphoniques, adresse, adresses emails et si vous souhaitez recevoir les informations par mail de demander les autorisations courriels OUI (obligatoire pour les personnes en prélèvement pour recevoir le mail d'information d'accès aux factures mensuelles).

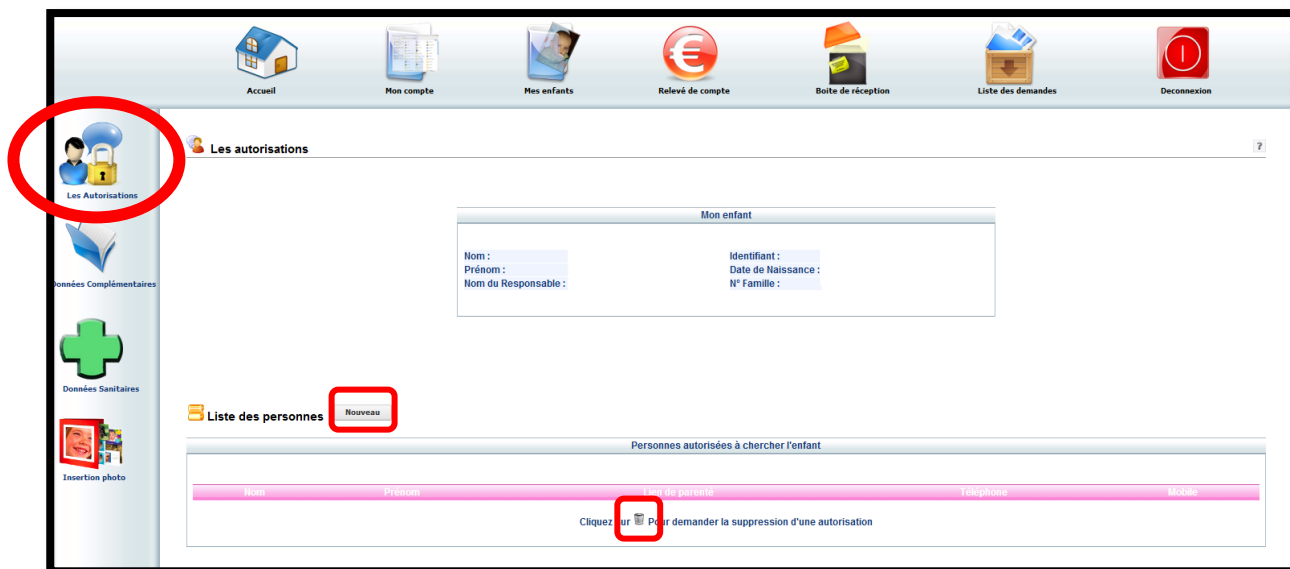
Pour modifier les informations, vous cliquez à gauche dans Infos Responsable ou Informations Conjoint

## MES ENFANTS



Après avoir cliqué sur le nom de votre enfant :

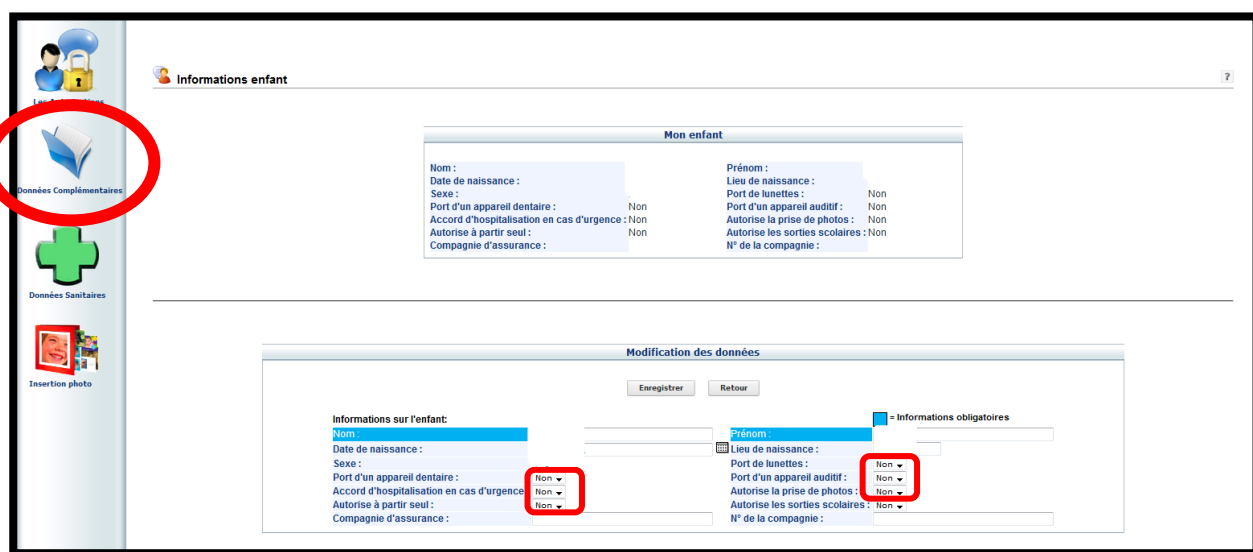
**ATTENTION à faire pour chaque enfant**



Dans la partie **Les Autorisations**, merci de vérifier la liste des personnes autorisées à chercher votre enfant et d'apporter les modifications nécessaires si besoin.

Pour rajouter : vous cliquez sur nouveau et vous rentrez les données.

Pour supprimer : vous cliquez sur la corbeille en bas pour demander la suppression d'une autorisation.

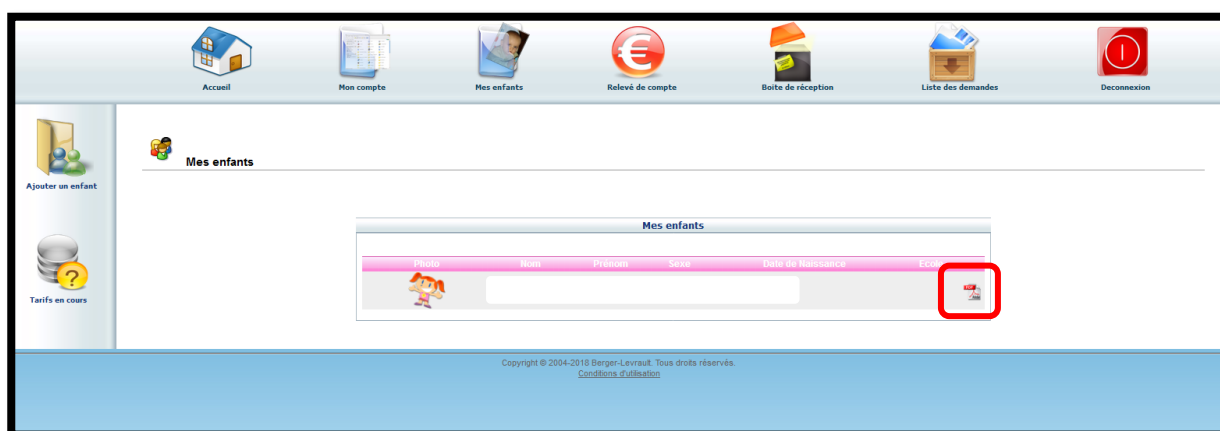


Dans la partie **Données complémentaires**, merci de répondre aux différentes questions :

- Port d'un appareil dentaire
- Accord d'hospitalisation en cas d'urgence
- Autorise à partir seul (accord également pour venir seul)
- Port de lunettes
- Port d'un appareil auditif
- Autorise la prise de photos

## Toutes demandes de modifications, sollicite un laps de temps pour validation.

Après validation, merci d'imprimer une « fiche enfant » par enfant, la signer et la déposer avec tous les documents cités dans la boîte aux lettres de la mairie.



## MOT DE PASSE

La mise en place de la nouvelle réglementation du RGPD a pour conséquence des évolutions sur le portail famille concernant les mots de passe.

***En mairie, nous n'avons plus accès à vos mots de passe et sur les fiches familles, ils ne sont plus visibles.***

Pour les mots de passe oubliés : un nouveau mécanisme de génération de mot de passe a été mis en place. Il va s'appuyer sur les adresses mails renseignées dans votre compte, c'est l'adresse du responsable 1 ou à défaut celle du responsable 2 qui sera utilisée.

Sur la page de connexion au portail famille, un nouveau lien est apparu vous permettant de demander votre mot de passe oublié. En cliquant sur ce lien, après avoir renseigné votre identifiant (numéro de famille), vous recevrez un mail avec un mot de passe temporaire (très long, mais vous pouvez le copier !). Vous devrez alors vous connecter avec ce mot de passe et il faudra alors saisir un nouveau mot de passe personnalisé qui devra respecter les règles suivantes :

- 8 caractères minimum
- Au moins 1 majuscule
- Au moins 1 minuscule
- Au moins 1 caractère numérique

Après enregistrement de ce nouveau mot de passe, vous devrez vous connecter les prochaines fois avec ce nouveau mot de passe.

**Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la directrice des services périscolaires et centre de loisirs Melle GOMEZ Magali au 06.75.41.31.12 ou 04.37.22.54.92 ou en mairie au 04.72.24.58.76 ou par mail : [magali.gomez@mairie-echalas.fr](mailto:magali.gomez@mairie-echalas.fr)**